

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 34/2021/05/05/XXXX5937 Valable jusqu'au : 31/12/2024 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle) Année de construction : A partir de 2006 Surface habitable : 151,88 m ² Adresse : 61 Rue du Carignans 34270 VALFLAUNÈS	Date (visite) : 05/05/2021 Diagnostiqueur : JEAN-FRANCOIS L'EPINE Certification : C007-SE06-2015 délivrée par : WI-CERT le : 01/11/2020 Signature :  FOCUS EXPERTISES 2 ter, avenue de la Caline - 34170 Castelnau-le-Lez Tél : 04 67 40 70 00 / Fax : 04 67 40 20 11 SIRET 791 155 571 0005
--	--

Propriétaire : Nom : Mme XXXX Cyndi Adresse : S/C SCP BAUDIA - AYNE - GUILLEMAIN - DURROUX - LANCON - SCHUYTEN 161 rue Yves Montand - Parc 2000 CS 978003 34083 MONTPELLIER Cedex 3	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
--	--

Consommations annuelles par énergie

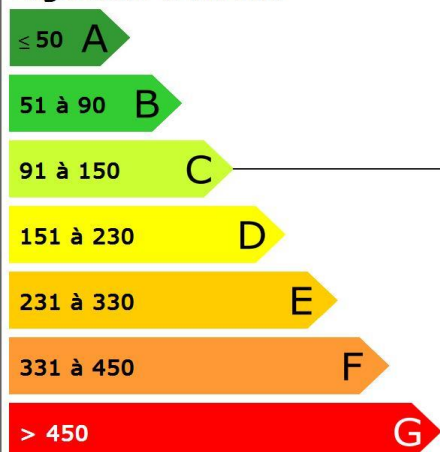
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 2 053 kWh _{EF} Bois : 2 261 kWh _{EF}	7 557 kWh _{EP}	373 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2 802 kWh _{EF}	7 229 kWh _{EP}	307 €
Refroidissement	Electricité : 1 050 kWh _{EF}	2 709 kWh _{EP}	145 €
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 5 905 kWh _{EF} Bois : 2 261 kWh _{EF}	17 495 kWh _{EP}	949 € (dont abonnement: 124 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 115 kWh_{EP}/m².an sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement	Estimation des émissions : 3 kg_{éqCO2}/m².an



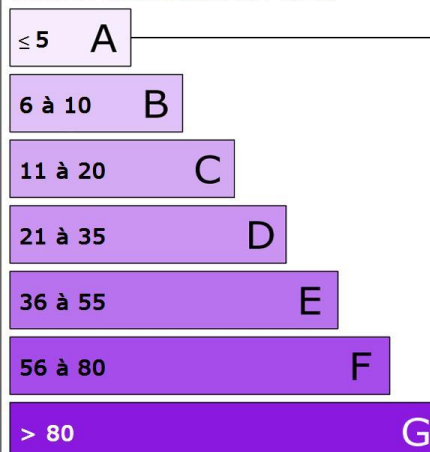
Logement économe



Logement

115
kWh_{EP}/m².an

Faible émission de GES



Logement

3
kg_{eq}CO₂/m².an

Logement énergivore

Forte émission de GES





Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Bloc béton creux donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)	Système de chauffage : Pompe à chaleur (divisé) - type split avec programmeur (système individuel) <u>Émetteurs:</u> Split Poêle / Insert bois installé après 2001 avec label flamme verte (système individuel)	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique (système individuel)
Toiture : Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) sous combles perdus		
Menuiseries : Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 20 mm et plus à isolation renforcée sans protection solaire Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium	Système de refroidissement : Pompe à chaleur (divisé) - type split	Système de ventilation : Naturelle par ouverture des fenêtres
Plancher bas : Poutrelles béton et entrevous isolants donnant sur un vide-sanitaire avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée à partir de 2006)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 14,9 kWh_{EP}/m².an
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Poêle / Insert bois installé après 2001 avec label flamme verte (système individuel)

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables





Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.





Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo-compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).





Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique	87	€€€	**	♦	-
Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique. Détail : Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe-eau thermodynamique. Un ballon vertical est plus performant qu'un ballon horizontal. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chaude sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.					
Ventilation insuffisante. Installation d'une VMR	123	€€	*	♦	-
Recommandation : La ventilation est insuffisante, la seule solution qui ne présente aucun risque dans les constructions anciennes est la VMR (ventilation mécanique répartie). Détail : La VMR s'installe dans les pièces humides : salle de bain, sanitaires (surtout s'ils sont aveugles) et cuisines. Elle permet une ventilation en fonction de l'utilisation des locaux.					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	♦♦♦♦♦ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	♦♦♦♦ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	♦♦♦ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	♦♦ : plus de 15 ans

Commentaires Les systèmes de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de refroidissement n'ont pas été testés. Ils sont déclarés en état de fonctionnement sur les dires du donneur d'ordre.

Ce diagnostic n'engage pas le bon fonctionnement de ces éléments.

Le décret 2020-1610 du 17 décembre 2020 introduit, après sa date d'entrée en vigueur fixée au 1er juillet 2021, une modification de la date de validité des diagnostics de performance énergétique (réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021) au 31 décembre 2024.

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 12 octobre 2020, arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Le décret 2020-1610 du 17 décembre 2020 introduit, après sa date d'entrée en vigueur fixée au 1er juillet 2021, une modification de la date de validité des diagnostics de performance énergétique (réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021) au 31 décembre 2024. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WI-CERT** -





Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 34/2021/05/05/XXXX5937

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	34 Hérault
	Altitude	166 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	A partir de 2006
	Surface habitable du lot	151,88 m ²
	Nombre de niveau	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Bloc béton creux donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 148 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² K, b : 1
	Caractéristiques des planchers	Poutrelles béton et entrevous isolants donnant sur un vide-sanitaire avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée à partir de 2006) Surface : 104 m ² , Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 0,36 W/m ² K, b : 0,8
	Caractéristiques des plafonds	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) sous combles perdus Surface : 104 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,25 W/m ² K, b : 1
	Caractéristiques des baies	Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 20 mm et plus à isolation renforcée sans protection solaire Surface : 1,89 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,2 W/m ² K, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire Surface : 1,4 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,2 W/m ² K, b : 1
		Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée sans protection solaire Surface : 1,68 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,2 W/m ² K, Uw : 2,2 W/m ² K, b : 1
		Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Surface : 6,51 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² K, Uw : 2,9 W/m ² K, b : 1
		Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Surface : 5,04 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² K, Uw : 2,9 W/m ² K, b : 1
Système	Caractéristiques des portes	Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants aluminium Surface : 10,08 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,5 W/m ² K, Uw : 2,9 W/m ² K, b : 1
	Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Portes-fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 5,1 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 3,4 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5,2 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 7,3 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 9,2 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 18,4 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 35 m
	Caractéristiques de la ventilation	Naturelle par ouverture des fenêtres, cheminée avec trappe de fermeture Qvareq : 1,2, Smea : 0, Q4pa/m ² : 475,1, Q4pa : 475,1, Hvent : 62, Hperm : 8,3
	Caractéristiques du chauffage	Pompe à chaleur (divisé) - type split avec programmeur (système individuel) Emetteurs: Split





Re : 0,95, Rr : 0,96, Rd : 0,8, Rg : 2,2, Pn : 0, Fch : 0
 Poêle / Insert bois installé après 2001 avec label flamme verte (système individuel)
 Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,78, Pn : 0, Fch : 0

Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique (système individuel) Becs : 1836, Rd : 0,9, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1,53, Fecs : 0, Vs : 200L
Caractéristiques de la climatisation	Pompe à chaleur (divisé) - type split R_clim : 7, Energie : Electrique

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Des différences peuvent apparaître en comparant ce diagnostic (méthode conventionnelle estimative prenant en compte une utilisation standard du bien) aux factures des occupants. Celles-ci peuvent être dues à plusieurs critères dont voici les principaux (liste non exhaustive) : Habitudes d'occupation (occupants et voisinage), nombres de personnes habitant le bien, jours de présence, température réelle de chauffe, quantité d'eau chaude utilisée pour l'ECS, état et entretien des éléments et matériaux, utilisation d'éléments d'appoint, variations saisonnières des températures, bonnes mises en place des isolants, problèmes éventuels d'étanchéité des baies...etc

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique

www.ademe.fr

